

## **Contribution de l'Algérie au rapport du Secrétaire Général des Nations Unies portant mise en œuvre de la résolution 80/69**

L'adoption par l'Assemblée Générale des Nations Unies, le 1er décembre 2025, de la résolution 80/69 intitulée « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée », réaffirme l'importance accordée par la communauté internationale à la promotion de la paix, du dialogue et de la coopération dans l'espace méditerranéen-

Les enjeux sécuritaires dans la région de la Méditerranée nécessitent, aujourd'hui, plus qu'hier, la définition d'une stratégie globale autour d'un partenariat transversal comme instrument fondamental pour la coopération entre les deux rives de la Méditerranée occidentale. Dans ce contexte, l'Algérie réitère son engagement à œuvrer en faveur du renforcement de la coopération économique, sociale et culturelle dans la région de la Méditerranée. Elle souligne, de surcroît, la pertinence d'une lutte collective contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée afin de relever les défis multidimensionnels qui menacent tous les pays de la région.

Par ailleurs et depuis la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, tenue à Helsinki en 1975, l'Algérie œuvre, avec abnégation, en faveur de la promotion de la paix, du renforcement de la coopération et de la consolidation des liens d'amitié entre les peuples et les nations du bassin méditerranéen. C'est pourquoi elle estime que toute réflexion sur l'avenir du système de sécurité dans la région européenne doit, partant du caractère indivisible de la sécurité, intégrer, automatiquement, la dimension méditerranéenne, qui constitue le seul garant de la préservation des intérêts vitaux des uns et des autres dans la région.

Force est d'admettre, parallèlement, que la sécurité et le développement en Méditerranée sont intrinsèquement liés à la paix, à la sécurité et au développement en Afrique. Il ne fait aucun doute que les défis hétéroclites liés à la sécurité en Afrique menacent la paix et la stabilité des peuples africains, et se répercutent également sur la région méditerranéenne, compliquant *de facto* les possibilités de coopération entre les deux rives.

Par conséquent, la réponse adéquate à la problématique de la sécurité et de la coopération en Méditerranée doit être conçue dans un cadre global, prenant en charge les intérêts et préoccupations des pays des deux rives, tant sur les plans politique, sécuritaire et économique que sur le plan humain.

C'est dans cette perspective que l'Algérie recommande à l'Assemblée générale l'adoption, de manière régulière et soutenue, d'un projet de résolution sur le renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée. L'Algérie contribue, à travers cette résolution, à la volonté commune de renforcement de la coopération du point de vue de la sécurité et sur les dimensions culturelles et économiques dans l'espace méditerranéen.

Fort de ses principes fondés sur la promotion du multilatéralisme et le règlement pacifique des conflits, l'Algérie continue de contribuer aux différents processus politiques, notamment en Libye et au Sahel et en offrant son expérience, à la lutte contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière dans la région du Sahel, à travers une coopération bilatérale active et un engagement indéfectible au sein des efforts continentaux et internationaux en la matière.

Cette action collective s'étend, également, aux phénomènes climatiques et migratoires. En effet, parmi toutes les régions concernées par les changements climatiques, la Méditerranée est particulièrement vulnérable en raison de la hausse des températures, du déclin des précipitations, de l'élévation du niveau de la mer et de la multiplication d'événements météorologiques extrêmes, entraînant des pénuries d'eau et de nourriture et mettant en péril la stabilité dans la région et au-delà. Ainsi, la rive sud de la Méditerranée est gravement touchée par les changements climatiques, et sa rive nord est d'ores et déjà atteinte par leurs conséquences sociétales, notamment du fait de la désertification en Méditerranée, qui intensifie davantage la pression

migratoire sur les pays de la région.

L'Algérie inscrit son action au niveau régional au sein des différentes initiatives méditerranéennes et africaines par son engagement à respecter ses obligations internationales en matière de réalisation des objectifs de développement durable, de réduction des effets négatifs des changements climatiques et de lutte contre la désertification.

Les efforts louables entrepris par l'Algérie dans le renforcement de la coopération et de la sécurité dans la région de la Méditerranée sont illustrés, à titre non exhaustif, par les initiatives décrites ci-dessous.

## ***1. Partenariats développés dans l'espace méditerranéen***

### **1. Forum pour le dialogue en Méditerranée occidentale (Dialogue 5+5)**

L'Algérie accorde une importance particulière au Dialogue « 5+5 » en tant qu'espace de concertation et de coopération entre les pays des deux rives de la Méditerranée occidentale.

La Déclaration d'Alger de 1991 a constitué une étape importante dans la consolidation de cette dynamique régionale, en mettant l'accent sur la nécessité de promouvoir la paix, la stabilité, le développement et la coopération dans l'espace méditerranéen occidental.

Dans cette optique, l'Algérie a réitéré son engagement pour la mise en œuvre de mécanismes de coopération, reposant sur la coopération, le bon voisinage et le respect mutuel entre les pays du pourtour méditerranéen et ce, conformément aux principes de sa politique étrangère.

Pour rappel, la déclaration d'Alger signée en octobre 1991 par le Ministre des Affaires Etrangères du Dialogue « 5+5 », entérine cette démarche mettant l'accent sur la promotion des relations entre les pays membres et la réunion des conditions nécessaires au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité régionales. Elle offre la latitude aux Etats d'engager des processus de concertation et des programmes d'actions sur les questions de sécurité, de stabilité et d'intégration économique et sociale.

Les deux rives de la Méditerranée Occidentale ont mis en place un dialogue fédérateur pour un partenariat solidaire et durable à la mesure des défis et des problèmes pouvant porter atteinte à la sécurité et à la stabilité de la région. Le renforcement de la paix et de la sécurité suivi d'un développement économique dans le respect de la dignité humaine, apparaissent comme une alternative majeure pour les pays de la région.

Les pays du Sud et du nord de la méditerranée Occidentale ne peuvent faire l'impasse dans leur prospective sécuritaire sur la menace majeure que constitue l'interdépendance entre eux et ceux du Sahel.

A l'évidence la typologie des menaces, des risques et des vulnérabilités dans un contexte évolutif et en changement mettent en péril la sous-région d'où la nécessité d'une collaboration étroite entre les pays membres pour établir une coopération solidaire et transversale, sur la base d'un dialogue orienté vers les questions de défense et de sécurité dans un format 5+5.

### **2. Initiative 5+5 Défense**

#### **a. Un cadre de coopération structurant pour la sécurité en Méditerranée occidentale**

Depuis sa création, l'Initiative 5+5 Défense s'est affirmée comme le cadre de référence de la coopération militaire multilatérale en Méditerranée occidentale, fondé sur les principes du pragmatisme, du volontarisme et de la confiance mutuelle. Vingt ans après son lancement, le bilan est largement positif: l'Initiative a permis de tisser des liens opérationnels durables entre les Forces Armées des dix pays membres, tout en consolidant une vision partagée des défis sécuritaires régionaux.

La Déclaration de Lisbonne de 2023 a permis l'actualisation du cadre de coopération initial de 2004 afin de l'adapter aux nouvelles réalités géopolitiques et sécuritaires.

La Déclaration d'intention signée à Lisbonne en décembre 2023 par les Ministres de la Défense des pays membres marque une étape décisive. Elle actualise et enrichit le contenu de celle adoptée en 2004, en intégrant l'évolution du contexte géostratégique et les nouvelles menaces, notamment les menaces hybrides et les répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Les domaines d'action couverts par cette déclaration témoignent de l'élargissement progressif du périmètre de coopération, notamment qui concourt à une approche holistique et collégiale de la sécurité en méditerranée:

- La sûreté et la sécurité maritimes ;
- La Sûreté aérienne ;
- La contribution des forces Armées à la gestion des catastrophes majeures ;
- La formation et la recherche académique ;
- Les Forces d'opérations Spéciales ;
- La Cyberdéfense ;
- La lutte contre la pollution marine accidentelle ;
- Les enjeux sécuritaires liés aux changements climatiques et au stress hydrique ;
- La Sécurité sanitaire et la médecine d'urgence ;
- La sécurité alimentaire ;
- Le déminage à des fins humanitaires ;
- La lutte contre les engins explosifs improvisés ;
- La lutte contre les menaces asymétriques ;
- La recherche et le sauvetage ;
- La perspective de genre et l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité.

Depuis sa création en 2004, l'initiative « 5+5 Défense » s'est imposée comme le cadre le plus régulier et le plus opérationnel du dialogue « 5+5 », favorisant le développement de relations de confiance entre les forces armées des Etats membres et l'émergence d'une approche concentrée face aux défis sécuritaires communs. Ce partenariat constitue aujourd'hui l'unique cadre de dialogue sécuritaire transversal réunissant les pays de la Méditerranée occidentale autour d'une coopération pragmatique fondée sur le consensus et le volontariat.

Par ailleurs, l'Initiative '5+5 Défense' a mis en place de nombreux projets, tels que le Collège '5+5 Défense', le Centre Euromaghrébin de Recherche et d'Etudes Stratégiques (CEMRES), le Système Virtuel du Centre régional du Trafic Maritime (V-RMTC NET '5+5'), le Centre de Coordination et de Planification Opératif non permanent pour la Gestion de Situation de Catastrophe (CCPO), le Groupe de Coordination Navale, le Centre de Formation au Déminage Humanitaire (5+5 TCHD), le Forum Cyber '5+5', ainsi qu'un Site Web '5+5 Défense'.

En effet, la mise en œuvre des plans d'action annuels a permis aux experts militaires de l'initiative d'opérer dans un cadre multilatéral structuré, en développant des procédures communes entre les Forces Armées des pays membres. Au titre du bilan global, l'Initiative totalise, entre 2005 et 2025, huit cent quarante (840) activités, dont quatre-vingt-dix-neuf (99) réalisées par l'Algérie, ce qui la place au quatrième rang des pays membres les plus actifs, après l'Italie, l'Espagne et la France. Les formations dispensées traitent des thématiques d'actualité telle que :

- La gestion d'un foyer pandémique ;
- La lutte contre le terrorisme au Sahel et en Afrique du Nord ;
- Les enjeux de la sécurité au Sahel ;
- L'emploi des drones ;
- L'insécurité alimentaire en Méditerranée Occidentale ;
- La Sécurité énergétique ;
- L'Intelligence Artificielle au service de la Sécurité.

## **b. L'engagement algérien une contribution de premier plan**

L'Algérie s'est imposée comme un acteur de premier plan au sein de ce forum multilatéral. Sa contribution se distingue non seulement par le volume des activités conduites, mais également par l'impulsion qualitative qu'elle a donnée à l'Initiative, en proposant l'intégration de domaines de coopération novateurs, directement liés aux mutations de l'environnement stratégique régional. À cet égard, l'Algérie a activement promu l'inscription à l'agenda commun de thématiques telles que les incidences du changement climatique sur la sécurité, le stress hydrique, la cyberdéfense, la médecine d'urgence, la sécurité sanitaire et la sécurité alimentaire.

L'Algérie comptabilise à ce jour plus de 200 auditeurs diplômés du Collège 5+5 Défense, témoignant de l'investissement consenti dans la formation des cadres militaires au sein du dispositif collectif. Ces formations couvrent des thématiques d'actualité directement ancrées dans les réalités régionales la gestion des foyers pandémiques, la lutte contre le terrorisme au Sahel et en Afrique du Nord, les enjeux de la sécurité au Sahel, l'emploi des drones, l'insécurité alimentaire en Méditerranée occidentale, la sécurité énergétique et l'Intelligence Artificielle au service de la sécurité.

Sur le plan académique, l'Algérie a conduit la première étude du forum consacrée aux migrations illégales en Méditerranée occidentale et participe activement aux travaux de recherche sur les enjeux de sécurité régionale. Pour renforcer l'interopérabilité entre les Forces Armées des pays membres, une série de manuels de procédures communes a été élaborée, contribuant à une coordination efficace dans le cadre des exercices conjoints et à l'émergence d'une culture durable de coopération opérationnelle.

## **c. Perspectives et enjeux stratégiques pour 2026 et au-delà**

Dans le contexte actuel, marqué par l'intensification des défis sécuritaires en Méditerranée occidentale et l'instabilité au Sahel, la prolifération des menaces asymétriques, les vulnérabilités climatiques et les risques cybernétiques 5+5 Défense est appelée à renforcer son rôle de plateforme stratégique de dialogue et l'Initiative de coopération concrète. Les défis de demain appellent une réponse collective, fondée sur une stratégie globale et transversale impliquant l'ensemble des instruments contribuant à la paix, à la stabilité et au développement durable de la région.

Dans cette perspective, l'Algérie entend continuer à jouer un rôle moteur au sein du forum, en mettant à profit sa prochaine présidence pour approfondir la réflexion collective sur les priorités opérationnelles, consolider les acquis institutionnels et explorer de nouveaux axes de coopération en phase avec l'évolution du contexte géostratégique régional et international. L'engagement de l'Algérie en faveur d'une Méditerranée occidentale sûre, stable et solidaire demeure une constante de sa politique de défense et de coopération régionale.

## **3. Le dialogue méditerranéen de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)**

L'Algérie qui est investie d'une responsabilité régionale de par son appartenance à la région méditerranéenne, mais également par le corpus doctrinal de sa politique étrangère épris de paix, entend contribuer à la stabilité et à la prospérité de cette région en appuyant entre autres, les actions internationales et régionales menées à cet effet.

Dans ce cadre, L'Algérie, qui a adhéré, en mars 2000 au dialogue méditerranéen (DM) de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), accorde une grande importance au renforcement du dialogue bilatéral régulier et ciblé avec l'OTAN, en vue de favoriser la compréhension mutuelle sur des questions de sécurité régionale pour faire face aux différents défis prévalant dans cet espace et l'ensemble de la région MENA sont confrontés, à l'instar de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé.

Dans ce cadre, trois principaux axes de coopération peuvent être identifiés, à savoir :

- Le dialogue et les consultations de haut niveau sur les questions de sécurité régionale et internationale, par la participation aux réunions, conférences, symposiums et rencontres sur le partenariat et la coopération ;

- La formation et l'échange d'expériences et l'organisation d'activités de coopération avec l'Algérie ;
- La coopération scientifique, initiée dans le cadre du programme de l'OTAN pour la science au service de la paix et de la sécurité.

Par ailleurs, il convient de rappeler que la démarche de l'Algérie en matière de consolidation de l'action multilatérale en tant que principe immuable de sa politique étrangère, repose également sur un autre principe qui prévoit que toute initiative dans la région doit être complémentaire aux différentes initiatives et cadres de coopération auxquels l'Algérie a adhéré, tout en assurant la coordination des actions avec les autres organisations internationales telles que les Nations Unies et l'Union africaine.

Ainsi, l'Algérie soutient la volonté exprimée par l'OTAN à renforcer sa coopération avec l'Organisation des Nations Unies, en faveur de la paix et la stabilité dans le monde, notamment dans la région de la Méditerranée, tel que mentionné dans « le Plan d'action de l'OTAN envers son voisinage méridional », adopté, en juillet 2024, lors du Sommet de cette Organisation à Washington, en guise de nouvelle approche de cette organisation envers les pays du Sud.

A cet effet, l'Algérie suit avec intérêt l'objectif de cette approche, notamment les mesures qui seront prises et a participé aux réunions organisées par l'Alliance avec les pays partenaires pour échanger sur les prochaines étapes inscrites dans le cadre de ce Plan.

S'agissant de la coopération bilatérale, il convient de mentionner que les relations entre l'Algérie et l'OTAN ont connu ces dernières années un progrès considérable, qui a été traduit par l'instauration en 2022 d'un Dialogue de haut niveau entre l'Algérie et l'OTAN et qui a tenu deux sessions du 17 au 19 janvier 2022 et les 28 et 29 janvier 2025 à l'occasion de la visite en Algérie du Secrétaire Général Adjoint Délégué pour les Affaires Politiques et la Politique de Sécurité de l'OTAN, M. Javier COLOMINA.

Outre le dialogue, la formation et la coopération scientifique initiée dans le cadre du programme de l'OTAN pour la science au service de la paix et la sécurité (SPS), la coopération bilatérale pratique est régit par un programme de coopération intitulé « programme individuel de partenariat et de coopération (IPCP) », arrivé à terme. Ce dernier sera remplacé par un nouveau « programme de partenariat individualisé (ITPP)», en cours de discussions entre les deux parties. Ce document énonce des activités de coopération ciblée entre l'Algérie et l'OTAN sur diverses questions d'ordre sécuritaire d'intérêt commun.

#### **4. Dialogue stratégique de haut niveau dans le domaine de la sécurité régionale et de la lutte contre le terrorisme**

L'Algérie et l'Union Européenne ont mis en place, en application de l'Accord d'Association qui les lie, un sous-comité « Dialogue politique, sécurité et droit de l'Homme », qui se réunit une fois par an, alternativement à Alger et à Bruxelles, avec pour objectif la concertation sur les principales questions d'intérêt commun dans le volet sécurité. La dernière réunion du sous- comité s'est tenue le 19 octobre 2024.

Les deux parties ont reconduit, en 2022, les priorités communes de partenariat, convenues en 2017, dont une consacrée au dialogue sécuritaire.

S'agissant des partenariats développés dans l'espace méditerranéen dans son volet lié au dialogue stratégique de haut niveau dans le domaine de la sécurité régionale et de la lutte contre le terrorisme, l'Algérie a consolidé, en 2026, son rôle régional dans la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, en intensifiant sa collaboration avec plusieurs institutions internationales.

A cet effet, il a réitéré son engagement à partager son expérience en matière de lutte contre le terrorisme, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en plus de sa contribution en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité (2024-2025), où elle avait plaidé en faveur du renforcement des capacités régionales.

L'Algérie a, aussi, participé activement aux réunions de haut niveau du Comité contre le terrorisme

(CTC) de l'ONU, en réussie à être élue à la tête de la Commission statistique des Nations Unies pour le mandat 2027-2030, ainsi qu'en tant que membre du Comité d'organisation de la Commission de Consolidation de la paix pour 2027-2029.

Dans le même esprit, l'Algérie participe aussi à l'initiative CBRN de l'UE dont le Bureau régional est basé à Alger. Dès son adhésion à cette initiative, l'Algérie a pris part à plusieurs projets qui y sont inscrits, à savoir le projet TaskMed, le projet 55 sur le renforcement des capacités de détection et de contrôle aux frontières des substances CBRN en Afrique du Nord et au Sahel, et le Projet 91 « NAS-BIOCHEM » sur le renforcement des capacités, de gestion des produits chimiques et biologiques, en collaboration avec le consortium Allemand GIZ.

Par ailleurs, il y a lieu d'indiquer que l'Algérie et l'Union Européenne ont finalisé un projet d'Accord entre les autorités algériennes chargées de la coopération judiciaire en matière pénale et EUROJUST, dont le champ d'application comporte certaines formes de criminalité tels que le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants, dont une coopération renforcée entre les pays méditerranéens et de nature à contribuer à assoir une zone méditerranéenne prospère et en sécurité.

## **5. Dialogue méditerranéen de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)**

Forte de ses principes fondamentaux consacrés dans l'Acte Final d'Helsinki et de son approche multidimensionnelle de la sécurité, l'Algérie considère que l'OSCE demeure un cadre essentiel pour promouvoir le dialogue, renforcer la confiance mutuelle et consacrer la paix et la sécurité collectives.

Elle salue les initiatives de l'OSCE aussi bien pour son rôle en matière de lutte contre la criminalité transnationale organisée mais également pour traiter les questions liées à la coopération économique et environnementale, y compris les changements climatiques.

En sa qualité de pays partenaire méditerranéen de cette organisation, l'Algérie demeure attachée au Partenariat méditerranéen de l'OSCE et à la promotion du dialogue permanent autour des questions d'intérêt commun, dans les trois dimensions de l'OSCE, en tenant compte des spécificités et des priorités des Partenaires, conformément à la Décision Nr.05/11 du Conseil Ministériel de Vilnius, et accorde également une grande valeur aux multiples initiatives de coopération technique offertes par les différents départements de l'OSCE. Par ailleurs, la réussite de partenariat initié au sein de cette Organisation doit passer par le dialogue et tenir compte des nécessités, des priorités et des réalités des partenaires;

L'approche de notre pays s'articule autour de la nécessité d'élaborer des réponses communes aux risques et défis sécuritaires auxquels sont confrontés les pays de la région dans des domaines, tels que la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la migration illégale, les changements climatiques,...etc.

Dans ce cadre, l'Algérie attache une grande importance à l'appui offert par l'OSCE à ses partenaires et particulièrement en matière de formation et souhaite voir le partenariat avec cette organisation s'orienter vers des projets, qui profiteront aux rives de la méditerranée et contribuera réellement à la sécurité globale à travers le dialogue et la coopération.

A ce titre et bien qu'ils ne sont pas propres au partenariat méditerranéen, des insuffisances sont enregistrés, notamment en ce qui concerne la contribution de l'OSCE à la résolution des conflits en cours, dont la question palestinienne. Au-delà de la nécessité de déployer tous les efforts possibles pour y mettre fin de façon juste et durable, il est important, du point de vue de l'Algérie, de promouvoir le dialogue politique avec les partenaires méditerranéens, pour améliorer l'interaction et optimiser le potentiel que requiert ce partenariat, dans le respect des principes fondamentaux inscrits dans l'acte constitutif de l'OSCE.

Enfin, la célébration du cinquantenaire de l'Acte final d'Helsinki, en juillet 2025, à laquelle l'Algérie avait pris part activement, était une occasion renouvelée, pour l'Algérie, de réaffirmer que l'approche visionnaire de ce document sur l'interdépendance de la sécurité dans la région euro-méditerranéenne, tout comme ses dix principes fondamentaux, n'ont jamais été aussi pertinents qu'aujourd'hui.

## **6. Centre d'excellence pour la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires pour la région de l'Afrique du Nord et du Sahel**

L'Algérie accorde une importance particulière au renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la réduction des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Depuis l'inauguration, en 2015 à Alger, du Bureau régional Afrique du Nord et Sahel de l'initiative des Centre d'excellence CBRN de l'Union Européenne, plusieurs projets de coopération ont été lancés dans le domaine du renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des Etas de la région. Ce Bureau régional, dirigé par l'Algérie, couvre le Burkina Faso, la Libye, le Mali, le Niger et la Tunisie.

En 2025, l'Algérie a participé activement aux activités du projet relatif au renforcement des capacités de gestion des déchets biologiques et chimiques, notamment à travers l'organisation à Alger d'ateliers et de formations spécialisées.

Pour 2026, d'autres activités sont prévues, portant sur la sûreté et la sécurité biologiques, la gestion des incidents, le renforcement des capacités des agents douaniers et un exercice régional final.

Aussi, un nouveau projet « P112 », intitulé « améliorer la sûreté et la sécurité des installations chimiques et renforçant les capacités dans la région Afrique du Nord et Sahel », a été officiellement lancé en avril 2026, ayant comme principal objectif de permettre aux pays de la région de disposer de connaissances sur l'évaluation des risques et les aspects de sûreté et sécurité chimiques.

## **7. Programme régional sur la cybercriminalité avec les pays méditerranéens « CyberSud »**

Consciente des enjeux que représente la cybercriminalité dans l'espace méditerranéen, l'Algérie s'est engagée dans un projet conjoint entre l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe visant à renforcer les capacités des États de la région en matière de lutte contre la cybercriminalité et de gestion de la preuve électronique, dans le respect des droits de l'homme et l'Etat de droit. Tout au long des années 2023-2025, et au cours du premier semestre 2026, des experts algériens ont participé aux différentes activités organisées dans ce domaine. Il s'agit de / du :

1. Séminaire de lancement de la nouvelle édition du programme européen de lutte contre la cybercriminalité, tenu les 17 et 18 avril 2024 à Lisbonne (Portugal);
2. Formation de formateurs sur la cybercriminalité et la preuve électronique, organisée du 13 au 16 mai 2024 à l'École supérieure de la magistrature, avec la participation de vingt-cinq (25) magistrats relevant du ministère de la Justice;
3. Conférence sur l'économie parallèle (édition 2024), tenue du 02 au 05 septembre 2024 au siège du Conseil de l'Europe à Strasbourg (France);
4. Session de formation sur l'analyse des données en direct, organisée du 16 au 19 septembre 2024 en Turquie ;
5. Séminaire régional sur l'analyse des statistiques relatives aux cybercrimes disponibles au niveau des instituts supérieurs de la magistrature dans les pays participants, tenu le 29 octobre 2024 en ligne;
6. Atelier de travail sur l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne, organisé les 28 et 29 novembre 2024 à Rome (Italie);
7. Session régionale de formation sur la cybercriminalité et la preuve électronique au profit

des magistrates du parquet et des femmes enquêtrices, organisée du 02 au 05 décembre 2024 à Tunis (Tunisie).

8. Première réunion du comité directeur du programme européen de lutte contre la cybercriminalité, assortie d'une réunion avec des fournisseurs de services internet multinationaux consacrée à la présentation des priorités nationales et à la proposition de thèmes de renforcement des capacités pour 2025, tenue le 10 décembre 2024 à Strasbourg (France);
9. Atelier régional sur le guide national relatif aux cybercrimes et à la preuve électronique, tenu le 04 février 2025 en ligne;
10. Formation sur l'exploitation et les agressions sexuelles d'enfants en ligne (OCSEA), organisée les 11 et 12 février 2025 à Alger, avec la participation de vingt-cinq (25) représentants issus de plusieurs secteurs;
11. Atelier régional sur le Premier Protocole additionnel à la Convention de Budapest relatif à la xénophobie et au racisme, tenu le 15 avril 2025 en ligne;
12. L'organisation, en Algérie, au siège de l'École Supérieure de la Magistrature à Koléa (Tipaza), du 05 au 08 mai 2025, d'un cours judiciaire approfondi sur la cybercriminalité et la preuve électronique, destiné aux magistrats, en vue d'approfondir les connaissances des juges et procureurs en la matière.
13. Session de formation judiciaire approfondie sur les cybercrimes et la preuve électronique, organisée du 12 au 15 mai 2025 à l'École supérieure de la magistrature;
14. Deuxième réunion du comité directeur du programme européen de lutte contre la cybercriminalité, tenue le 03 juin 2025 en marge de la conférence OCTOPUS;
15. Conférence régionale sur la gestion de crise en cas de cyberattaques, tenue les 24 et 25 juin 2025 à Tunis (Tunisie);
16. Conférence annuelle d'Europol sur les cybercrimes (édition 2025), tenue les 02 et 03 juillet 2025 à La Haye (Pays-Bas);
17. Conférence internationale en langue anglaise sur la lutte contre la violence cybernétique à l'égard des femmes, tenue les 23 et 24 octobre 2025 à Budva (Monténégro);
18. Troisième Forum africain sur la cybercriminalité, tenu du 25 au 27 novembre 2025 à Nairobi (Kenya);
19. Troisième réunion du comité directeur du programme européen de lutte contre la cybercriminalité, tenue le 14 janvier 2026 en ligne;
20. Visite d'étude d'un magistrat en Albanie dans le cadre du programme d'échange de visites sur les cybercrimes, du 09 au 11 mars 2026;
21. Réunion de coopération entre le programme européen de lutte contre la cybercriminalité et l'organisation Momentum (Interpol) sur la violence électronique à l'égard des femmes, tenue le 26 mars 2026 en ligne;
22. Formation régionale sur la coopération en matière de lutte contre la cybercriminalité, organisée du 07 au 09 avril 2026 à Chişinău (République de Moldavie);
23. Visite d'étude d'un magistrat au Cameroun dans le cadre du programme d'échange de visites sur les cybercrimes, du 21 au 23 avril 2026.

Les activités réalisées à ce jour s'élèvent à 23, avec la participation de 128 participants au total, dont 83 magistrats, 11 cadres du ministère de la Justice, 03 cadres du ministère de la Défense nationale, 11 cadres du commandement de la Gendarmerie nationale, 14 cadres de la Direction Générale de la Sûreté nationale et 06

cadres d'autres secteurs.

## **8. Coopération régionale sur le contrôle des exportations d'armes**

L'Algérie avec les pays d'Afrique du Nord, méditerranéens et du voisinage méridional, relevant de la politique européenne de voisinage (Egypte, Maroc, Tunisie, Jordanie et Liban), participe dans plusieurs activités et événements lancés par l'Union Européenne dans le cadre d'un projet relatif à la promotion d'un contrôle efficace des exportations d'armes (COARM). L'objectif dudit projet est:

- De rendre le commerce international des armes conventionnelles plus réglementé et transparent ;
- D'atténuer le risque de détournement d'armes vers des utilisations non autorisés.

Dans ce cadre, notre pays a participé, à travers des représentants des secteurs de la Défense, de l'Intérieur et des Finance, ces dernières années, à la sixième (6<sup>ème</sup>) phase du projet COARM, où un atelier régional a été abrité par la Jordanie du 27 au 29 août 2024, sur proposition de l'Office Fédéral Allemand de l'Economie et du Contrôle des Exportations (BAFA) et ce, en sa qualité d'organe chargé de l'exécution dudit projet.

Cet événement avait comme objectif d'assurer la continuité de la coopération entre l'Union Européenne et ses pays partenaires dans la région Méditerranéenne, de l'Afrique du Nord, ainsi que les pays du voisinage du Sud, relevant de la Politique européenne de Voisinage, dans le domaine du contrôle d'exportation d'armes conventionnelles et d'articles militaires.

## **9. Coopération avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL)**

La coopération entre l'Algérie et CEPOL a pris la forme d'un partenariat de « formation », à travers le lancement en 2015 d'un programme d'échange au titre du projet régional de coopération intitulé « partenariat UE/MENA » pour la formations à la lutte contre le terrorisme (CEPOL/CT). Il s'agit d'un programme de renforcement des capacités, financé par l'instrument contribuant à la stabilité et à la paix (IcSP) de l'UE, arrivé à terme en 2021. Plusieurs pays de la région MENA en ont bénéficié dont l'Algérie

Actuellement notre pays participe à deux projets conduits par CEPOL, intitulés CT-INFLOW « échange d'informations sur la lutte contre le terrorisme et les réponses de la justice pénale », et EUROMED POLICE, qui s'inscrivent dans le cadre des activités de lutte contre le terrorisme et la coopération policière, à travers des ateliers, des cours, des formations, des échanges de visites, et des séminaires.

Eu égard au bilan positif enregistré dans le cadre de ces deux programmes, en terme notamment de formation, de renforcement des capacités et d'échange d'expériences. L'Algérie a également manifesté son intérêt à poursuivre cette coopération dans le cadre des nouvelles phases de ces deux programmes à savoir « EUROMED Police VI » et « CT-INFLOW II ».

Dans le cadre du programme EUROMED Police, l'Algérie a entamé depuis l'année 2024 sa sixième phase (EUROMED Police VI) et ce, suite à la visite de travail en Algérie, du 26 au 28 février 2024, d'une délégation de CEPOL conduite par les responsables de ce programme pour préparer son nouveau cycle.

Il en est de même concernant le projet CT-INFLOW qui a entamé sa deuxième phase suite la visite en Algérie, le 12 octobre 2025, de l'équipe chargée dudit projet. Parmi les objectifs voulus est le développement des systèmes de justice pénale opérationnels et des enquêtes transfrontalières des pays de la région MENA.

## **II. Initiatives lancées sur le Continent africain**

Consciente des enjeux et défis sécuritaires dans la région du Bassin méditerranéen, l'Algérie a accordé une importance stratégique à la coopération sécuritaire avec les pays des deux rives de la

Méditerranée, en contribuant activement à l'adaptation des mesures de riposte, la résolution des conflits et la facilitation de la mise en œuvre des plans de paix et de la sécurité.

A ce titre, l'Algérie a activement contribué aux actions africaines en termes de renforcement de la coopération antiterroriste continentale, ayant abouti à l'adoption de plusieurs instruments juridiques clés, dont la Convention d'Alger de 1999 pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, le protocole de 2004, la déclaration de Dakar de 2001 contre le terrorisme, le plan d'action de 2002, la Loi Type de l'UA sur le terrorisme de 2011, ainsi que les Principes et Directives sur les droits de l'Homme dans la lutte contre le terrorisme en Afrique.

## **1. Coordination sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique**

Eu égard à son expérience et expertise en matière de lutte antiterroriste, la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Union Africaine a confié, en 2017, à l'Algérie la tâche de coordonnateur pour la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique.

En vue d'impulser un nouveau souffle à l'effort collectif de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, et tenant compte de la situation d'instabilité que connaît la région Sahélo-Saharienne et l'aggravation de la menace terroriste et des autres menaces connexes sur plusieurs régions du continent, Monsieur le Président de la République a proposé, en 2021, une nouvelle approche africaine, susceptible d'encadrer et de stimuler la prévention et la lutte contre ce fléau, à travers une lettre adressée au Président de la République Démocratique du Congo, M. Félix Tshisekedi Tshilombo, alors Président en exercice de l'Union Africaine.

Lors du sommet extraordinaire de l'Union Africaine sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement, tenu à Malabo en mai 2022, Monsieur le Président de la République a réaffirmé cette nouvelle vision de lutte contre ce phénomène, basée sur une série de propositions visant à renforcer les efforts collectifs des États africains et les mécanismes de l'UA en matière de lutte contre le terrorisme, à travers notamment:

- La finalisation du deuxième Plan Africain de Lutte contre le Terrorisme qui viendrait remplacer celui adopté par l'UA en 2003, conformément au Mémorandum sur les piliers d'une action commune de l'UA contre le fléau du terrorisme et de l'extrémisme violent soumis par l'Algérie, en sa qualité de coordonnateur de la lutte contre le terrorisme en Afrique, et adopté par Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement (*Assembly/AU/17/5XXXII*) ;
- L'établissement de la liste africaine des groupes, entités et individus terroristes, y compris les combattants terroristes étrangers (FTF);
- L'élaboration et la mise en œuvre du mandat d'arrêt africain pour les personnes accusées ou reconnues coupables d'actes terroristes ;
- L'activation du sous-comité sur la lutte contre le terrorisme du Conseil de paix et de sécurité ;
- L'opérationnalisation du Fonds spécial de l'Union africaine pour la prévention et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique ;
- La mise en place d'une équipe spéciale de coordination de la lutte contre le terrorisme en Afrique, sous l'égide du Représentant spécial de l'UA pour la coopération en matière de lutte contre le terrorisme ;
- La révision du cadre de l'UA pour la lutte contre le terrorisme en engageant la préparation du deuxième plan africain de lutte contre le terrorisme.

Cette approche a été entérinée lors de la 35<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine, tenue les 5 et 6 février 2022. En effet, par sa décision (*Assembly/AU/Dec.819(XXXV)*), la Conférence a mandaté la Commission de l'Union Africaine d'accélérer la mise en place d'une unité de lutte contre le terrorisme au sein de la Force africaine en attente, de compiler la base de données

africaine des groupes, entités et individus terroristes, y compris les combattants terroristes étrangers, d'élaborer et de rendre opérationnel le mandat d'arrêt africain pour les personnes accusées d'actes terroristes et d'accélérer la finalisation de la stratégie globale de l'UA pour la lutte contre le terrorisme en Afrique.

Au titre des initiatives lancées sur le continent africain, en lien avec la coordination sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, l'Algérie assure un rôle actif dans la défense des causes africaines, en plaidant notamment lors de son dernier mandat en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU en faveur de la réforme des mécanismes de sécurité onusiens et le soutien aux réfugiés.

Enfin, par rapport à la participation de l'Algérie aux différentes activités, elle a joué un rôle important, notamment dans le maintien de son poste de premier vice-président de l'Union Africaine de Radiodiffusion (UAR), confirmant son rôle dans la coordination médiatique africaine.

## **2. Les efforts de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme au Sahel**

Dans ce cadre, l'Algérie a relancé en 2026, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme au Sahel, ses relations diplomatiques avec deux pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), à savoir le Niger et le Burkina Faso, en optant pour une coopération gagnant-gagnant, y compris dans le domaine économique.

S'agissant de la coopération avec le Niger, celle-ci a été marquée par la signature de plus de vingt (20) accords couvrant les secteurs de l'Energie (Hydrocarbures et électricité), les infrastructures, les Télécommunications, l'Education, la Formation Professionnelle, la coopération judiciaire et sécuritaire, dont l'accompagnement et le financement ont été attribués à l'Agence de Coopération Internationale pour la Solidarité et le Développement (ACISD).

Au titre de la coopération avec le Burkina Faso, il a été enregistré la signature d'un procès-verbal de discussions à Ouagadougou, couvrant les secteurs des hydrocarbures, l'Energie, les Mines et la Formation, avec la signature d'accords respectivement par le ministre algérien des Hydrocarbures et des Mines, Mohamed ARKAB et celui des Energies renouvelables, Mourad ADJAL, avec le ministre burkinabé de l'Energie, des Mines et des Carrières Yacouba Zabré GOUBA.

L'objectif étant d'assurer un approvisionnement pétrolier du Burkina Faso, inciter le développement des échanges dans le domaine du gaz liquéfié et de pétrole, renforcer les capacités de stockage et de distribution, ainsi que l'échange d'expertises et d'expérience. Ce programme d'investissement s'élève à 50 milliards de FCFA.

Dans l'optique du renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région méditerranéenne, l'Algérie a, également, prévu un financement des projets de développement en Afrique, particulièrement dans la région du Sahel, en proie à de multiples crises socio-économiques, qui ont engendré l'avènement du crime organisé dans toutes ses formes.

Telle que prônée par Monsieur le Président de la République, l'approche algérienne consiste essentiellement à créer un climat de sécurité au Sahel, à même de s'attaquer aux racines des problèmes provenant de cette région et qui impactent directement la stabilité dans la région Méditerranéenne.

A ce titre, notre pays a été identifié comme un partenaire pivot pour le « Plan Mattei de l'Italie », visant à sécuriser l'énergie et renforcer les partenariats en Afrique, dans le cadre duquel, il a lancé un appel d'offres international pour l'exploitation de sept (07) nouvelles zones pétrolières et gazières, afin de consolider sa position de fournisseur énergétique stratégique, notamment vers l'Europe « Algeria Bid Round 2026 ». Notre pays a aussi renforcé sa présence au sein de plusieurs organisations internationales, se positionnant ainsi comme un acteur clé dans la médiation, la sécurité énergétique et la coopération technique, notamment en Afrique et en Méditerranée.

L'Algérie a été, également, élue vice-présidente du Bureau du Comité des organisations non gouvernementales de l'ONU pour l'année 2026, organe subsidiaire du Conseil Economique et Social (ECOSOC).

La recrudescence des attaques terroristes dans la bande sahélo-saharienne a accentué les risques et menaces multiformes dans cette région, et ce, malgré la lutte sans relâche et la pression permanente exercées, avec minutie, par les forces de sécurité de l'Algérie et d'autres pays de la région. Aujourd'hui, le terrorisme demeure une des principales menaces à la sécurité et à la stabilité au Sahel et que ce fléau a connu, ces dernières années, une augmentation significative dans la région sahélo-saharienne favorisée notamment par ;

- le phénomène des changements anticonstitutionnels de Gouvernements qui connaît une recrudescence inquiétante et qui ont des effets dévastateurs sur la stabilité et la sécurité dans la région.
- Le contrôle difficile des longues frontières. Les forces de sécurité des pays du Sahel, en nombre insuffisant, sous équipées et mal entraînées, peinent à contrôler la totalité de leurs territoires.
- La pauvreté extrême qui touche la population de la région du Sahel.
- L'évolution significative de la migration clandestine et les déplacements internes des populations.
- L'approche globale préconisée par l'Algérie pour faire échec à la menace terroriste qui repose sur l'interdépendance du triptyque « paix, sécurité et développement ». A cet effet, la contribution de l'Algérie se traduit par :
  - ✓ **La coopération sécuritaire** : l'Algérie coopère dans le domaine sécuritaire avec les pays du Sahel au plan bilatéral et régional dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité transfrontalière et la prolifération illicite d'armes, à travers la coopération bilatérale frontalière et régionale à l'instar du Comité d'Etat-major Opérationnel Conjoint (CEMOC), l'Unité de Fusion et de liaison (UFL).
  - ✓ **La Diplomatie proactive** : la médiation est un aspect fondamental de la stratégie régionale de l'Algérie dans la lutte contre le terrorisme au Sahel. L'Algérie privilégie le dialogue politique, la réconciliation nationale et la prévention des conflits comme leviers pour stabiliser la région.

C'est ainsi qu'elle a joué un rôle important dans la recherche de solutions aux crises au Niger et au Mali. Son rôle de médiateur dans la crise au Mali ayant été sanctionné par la signature de l'Accord de Paix et de Réconciliation au Mali (l'Accord d'Alger) en 2015, est l'un des exemples les plus marquants de sa volonté d'apporter une solution politique durable aux conflits armés au Sahel.

La coopération économique, le Développement et la promotion des valeurs de solidarité à travers :

- **La coopération transfrontalière**, la coopération de l'Algérie avec les pays du Sahel est encadrée au plan bilatéral par des mécanismes de coopération et au plan régional à travers les efforts de désenclavement dans le cadre des projets
- structurants en l'occurrence la route Transsaharienne, le projet du Gazoduc Algérie-Niger-Nigeria et la Dorsale transsaharienne « de la fibre optique »).
- **Les projets de développement socioéconomiques**, l'Algérie finance et réalise, à travers l'Agence Algérienne de Coopération Internationale pour la Solidarité et le Développement (AACISD), des projets structurants socioéconomiques dans les pays du Sahel à l'instar des projets arrêtés au profit du Niger (construction d'un centre islamique algérien à Agadez, de centre de santé, centre d'hémodialyse, et la réhabilitation d'un centre de formation professionnelle...etc.), ainsi qu'au Mali (la réalisation d'une école primaire, la réhabilitation

d'un Lycée, la réalisation d'un Centre médical et la construction d'un château d'eau et de forage de puits...etc.).

- **Les programmes de formation**, L'Algérie offre des bourses et des programmes de formation aux étudiants des pays du Sahel dans divers domaines. Environ 1000 bourses sont octroyées chaque année.
- **L'aide humanitaire** : L'Algérie octroie de l'aide humanitaire à des pays du Sahel touchés par des catastrophes naturelles, des conflits ou des crises sanitaires. Cette aide prend la forme de fournitures médicales, de nourriture et d'autres formes de soutien. Pour l'année en cours (2025), des aides humanitaires ont été octroyées au Burkina-Faso (Janvier) et au Niger (Février) respectivement 106 et 86 tonnes

Enfin, l'expérience algérienne en matière de déradicalisation fournit, sans conteste, un exemple de réussite en matière de neutralisation du terrorisme. À cet égard, l'une des mesures mises en place par l'Algérie concerne l'association des imams et des prédicateurs de la région sahélo-saharienne afin de promouvoir les valeurs réelles de l'islam et de bannir les notions d'extrémisme par le dialogue et l'éducation.

### **3. Centre de l'Union Africaine pour la lutte contre le terrorisme AUCTC (ex CAERT) :**

S'agissant des initiatives entreprises sur le plan continental, en termes de la coordination sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent en Afrique, l'Algérie a joué un rôle centrale au sein de l'Union africaine, notamment à travers l'accueil d'experts pour le plan d'action africain de lutte contre le terrorisme et le renforcement des structures de coopération en matière de sécurité (CAERT).

Le Centre de l'Union Africaine pour la lutte contre le terrorisme, dont le siège est à Alger, joue un rôle fort appréciable dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et les phénomènes associés, à l'instar du crime organisé et du trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Considéré comme un organe central et opérationnel, dont l'action s'inscrit dans le cadre d'une démarche globale et intégrée, le Centre reflète la ferme volonté des États africains de conjuguer leurs efforts avec ceux de la communauté internationale afin de mettre en œuvre une action concrète, urgente et collective pour endiguer le terrorisme, notamment par la centralisation des informations et des études sur le terrorisme.

Pour ce faire, le Centre organise, depuis son installation, plusieurs rencontres et ateliers destinés aux experts de plusieurs pays et organisations régionales, sur des thématiques liées au trafic d'armes transfrontalier, au crime organisé et au terrorisme. Ces ateliers ont permis l'élaboration de plusieurs recommandations visant à renforcer les capacités des pays concernés, en matière de contrôle transfrontalier et de lutte contre le trafic d'armes.

### **4. Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière (AFRIPOL)**

La mise en place, en 2016, de l'Organisation africaine de coopération policière, dont le siège est à Alger, constitue un outil de coordination régionale dont la finalité est de renforcer la sécurité et la paix en Afrique, à travers une stratégie africaine harmonisée de lutte contre la criminalité. Cette forme de coopération policière couvre la conception, la mise en œuvre, l'évaluation et la coordination, notamment dans le cadre des programmes d'appui et d'assistance lancés par les organisations internationales concernées.

Ce mécanisme a pour missions le développement et le renforcement des capacités des forces de police des pays africains, notamment à travers des programmes de formation ciblés et adaptés aux réalités des contextes africains dans les domaines de la police scientifique et technique, de l'évaluation des menaces criminelles, ainsi que de la lutte contre la cybercriminalité et contre le trafic illicite des armes et des drogues. Il vise également à renforcer les capacités africaines

en matière de consolidation et de coordination des forces de police déployées dans le cadre des opérations de maintien de la paix.

Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> Mécanisme de l'Union africaine pour la coopération policière entretient des liens étroits avec des organisations similaires, notamment l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) et l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs. Il est perçu en tant que mécanisme de coopération policière entre les pays de l'Union africaine, mais aussi en tant qu'acteur important dans la sécurité de la région de la Méditerranée et interlocuteur potentiel pour les pays de la rive nord du bassin méditerranéen.

## **5. Les efforts dans le cadre du Forum Mondial de lutte contre le terrorisme**

Dans le cadre des activités du Forum mondial de lutte contre le terrorisme (GCTF), le Groupe de travail sur le renforcement des capacités de l'Afrique de l'Ouest (WAWG), coprésidé par l'Algérie et l'Allemagne, a tenu une série d'ateliers s'inscrivant dans la mise en œuvre du Plan d'action du WAWG (2024-2026), conformément au mandat confié au deux pays :

- Réunion régionale à Abidjan (Côte d'Ivoire), du 28 au 30 avril 2026, sous le thème : « lutte contre le financement du terrorisme en Afrique de l'Ouest : répondre à l'exploitation de l'économie informelle et des technologies financières émergentes ».
- Réunion régionale à Accra (Ghana), en novembre 2025, sur la thématique transversale de l'engagement communautaire et la déradicalisation.
- Réunion régionale à Abuja (Nigéria), en mai 2025 sur la lutte contre les engins explosifs improvisés.
- Réunion régionale à Dakar (Sénégal), en novembre 2024, consacrées à l'examen des thématiques prioritaires portant sur la gestion de la sécurité des frontières.

### ***III. Autre questions :***

#### **1. Dialogue interreligieux, interculturel et coopération académique**

Dans un contexte où les tensions identitaires et communautaires peuvent nourrir l'instabilité, promouvoir les initiatives de dialogue, les échanges académiques et de rapprochement culturel dans l'espace méditerranéen, s'inscrivent dans une logique de prévention des conflits.

#### **2. Sécurité environnementale et gestion partagée des ressources**

Le changement climatique, la désertification, la pollution marine et la raréfaction des ressources en eau, constituent des défis communs à la région. La coopération en matière de gouvernance environnementale est donc un vecteur de sécurité.

L'Algérie a mis en place des programmes méditerranéens de protection de la biodiversité, ratifié l'Accord de Paris et contribue activement aux initiatives inscrites dans le cadre de la Convention de Barcelone.

#### **3. Coopération maritimes sécuritaire en Méditerranée**

La sécurité maritime est un enjeu stratégique couvrant le trafic d'armes, l'immigration illégale, la piraterie et la pollution. L'Algérie participe aux opérations de surveillance maritime, à la lutte contre le trafic illicite, ou encore à la protection des voies commerciales.

Outre l'opportunité du lancement d'une initiative méditerranéenne pour la sûreté maritime, impliquant la formation croisée, l'interopérabilité et le partage d'informations entre marines, une coopération renforcée en la matière doit être articulée autour des trois piliers suivants : « surveillance », « partenariat naval » et « sécurité des infrastructures portuaires ».

#### **4. Coopération contre les menaces hybrides:**

Les menaces hybrides combinent actions militaires, cyber, informationnelles et économiques. La

région méditerranéenne y est particulièrement exposée (désinformation, manipulations et guerre économique). A cet effet, une réponse coordonnée à ces menaces multiformes s'avère la meilleure option pour faire face aux défis générés par ce phénomène.

Ce champ stratégique reste peu abordé dans les contributions classiques, alors même que les tensions géopolitiques rendent ces menaces particulièrement de mise. Pour y répondre d'une manière efficace, la création d'un Centre méditerranéen d'alerte précoce et de résilience face aux menaces hybrides pourrait apporter des avantages en termes de consolidations de coopération et de la coordination régionale.

### **5. Dialogue stratégique de haut niveau pour la sécurité en Méditerranée**

Malgré les efforts de dialogue politique, un vide persiste à l'échelle stratégique. C'est la raison pour laquelle l'instauration d'un dialogue régulier entre les hauts responsables militaires et sécuritaires méditerranéens (5+5 ou élargi) contribuera davantage à consolider l'architecture méditerranéenne de sécurité. Ce type de dialogue stratégique fait souvent défaut dans les mécanismes méditerranéens, trop centrés sur les volets économiques ou migratoires.

Il serait judicieux, à cet effet, d'instituer une conférence annuelle méditerranéenne sur la sécurité régionale, sous l'égide d'une instance internationale (UA, ONU, ou Union pour la Méditerranée/UPM).